

DEPARTEMENT
DE L'AIN



ARRONDISSEMENT
DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du dix-huit décembre deux mille vingt-cinq

*Le Conseil municipal, légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni sous la Présidence de Madame
Véronique RAVET, Maire*

Date de convocation :
16-03-2026

Date du Conseil :
20 - 03 - 2026

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	26	1	27

Présents : RAVET V. - PITTION V. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PICHON H. - PAVIOT L. - PERDRIX T. - PARNALLAND E. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - BUFFAUT C. - MOREIRA J. - FRATTER M. - CLEMENT F. - BARBERIS P. - RHODET F. - OUJAGHBI A. - GUILLAUBEZ C. - BROYE C. - YILMAZ Y. - CORDONNIER T. - ERCAN S. - BOURDONNAY C. - HASSOUN K. - PALISSE A. - ZAKI G.

Objet :

ELECTION du
MAIRE

Procuration est donnée par KILIC D. à RAVET V.

Absents : KILIC D.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Madame ERCAN Sila est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : C. GUILLAUBEZ

Sous la présidence du doyen d'âge, Mme Chantal GUILLAUBEZ, Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 24
- majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- Mme Véronique RAVET : 24 voix

Mme Véronique RAVET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire, et a été installée.

Mme Véronique RAVET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Secrétaire de séance,
Sila ERCAN

Le Maire,
Véronique RAVET

